

## Principales questions sur la réforme du collège

### ➤ Où en est-on exactement de la réforme du collège ?

Le 10 avril dernier, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a adopté à une large majorité (51 pour, 25 contre, 1 abstention) la réforme de l'organisation du collège (Enseignements, grilles horaires, etc.). La FCPE a voté favorablement pour cette réforme. Les textes (un décret et un arrêté) vont bientôt paraître. D'autre part, des travaux ont encore lieu pour réaliser les circulaires qui vont encadrer la mise en œuvre de la réforme, dont le décret et l'arrêté posent le cadre. La FCPE continuera donc à porter nos revendications.

Si le nouveau socle de compétences a déjà été adopté, il ne trouvera sa traduction que par de nouveaux programmes dont les projets réalisés par le CSP (Conseil supérieur des programmes) viennent d'être présentés pour une adoption définitive en septembre/octobre 2015.

Pour le cycle 3 : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/CSP/03/8/programme\\_C3\\_adopte\\_CSP\\_412038.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/CSP/03/8/programme_C3_adopte_CSP_412038.pdf)

Le cycle 4 : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/CSP/04/3/Programme\\_C4\\_adopte\\_412043.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/CSP/04/3/Programme_C4_adopte_412043.pdf)

La réflexion sur l'évaluation et le nouveau brevet est, elle aussi, en cours et devrait aboutir en mai prochain.

### ➤ Quand la réforme sera-t-elle être mise en œuvre ?

Horaires, évaluation et dotations horaires seront arrêtés au cours de l'année 2015 mais ne seront mis en œuvre dans les établissements que pour la rentrée suivante, c'est-à-dire en septembre 2016. Les nouvelles grilles horaires seront appliquées pour tous les élèves à cette rentrée, quel que soit leur classe. Les nouveaux programmes se mettront en place de la manière suivante (par cycle):

- 5e : 2016
- 4e : 2017
- 6e et 3e : 2018
- Nouveau Diplôme national du brevet : juin 2018.

### ➤ Quelles sont les principales avancées pour la FCPE ?

Parmi les avancées souhaitées et obtenues par la FCPE, on retiendra plus particulièrement de nouvelles pratiques pédagogiques, à travers les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) (à partir de la 5<sup>ème</sup>), l'accompagnement personnalisé, un volume d'heure complémentaire pour le travail en petit groupe et le renforcement de l'enseignement des langues. La question des rythmes est également introduite, même s'il faudra aller plus loin pour ne pas s'arrêter au milieu du gué. Enfin, les établissements bénéficieront d'une autonomie pour définir et organiser les enseignements. Les parents seront associés aux décisions dans le cadre du conseil d'administration qui s'affirme comme l'instance de décision au sein de l'établissement.

### ➤ Pour la FCPE, quels sont les principales attentes ou problèmes insuffisamment résolus ?

La question des nouveaux programmes est fondamentale. Pour faire réussir tous les élèves, les collèges ont besoin de programmes plus progressifs et plus cohérents. Autre besoin fondamentale : une évaluation qui donne du sens aux apprentissages des élèves. Une évaluation bienveillante qui valorise les progrès et qui motive les élèves à développer leurs efforts. En bref, tout le contraire des notes sanctions, qui n'expliquent rien, qui découragent voire humilient les élèves en difficulté et leurs familles !

La continuité école-collège ainsi que la place et les relations avec les parents sont des enjeux forts pour l'avenir. Ce sont des questions à traiter sur le terrain mais la FCPE négocie pour que des signes et des instructions sans ambiguïté soient donnés par le ministère.

Au-delà, la vie collégienne est également à développer pour faire du collège un véritable lieu de vie et d'éducation à la citoyenneté, en articulation avec une réflexion sur les rythmes des élèves.

➤ **Qu'attend-t-on des enseignements pratiques interdisciplinaires ? Où est l'amélioration ?**

Les EPI seront mis en place au côté du tronc commun, toutes les disciplines y participeront :

1. Développement durable ;
2. Sciences et société ;
3. Corps, santé et sécurité ;
4. Information, communication, citoyenneté ;
5. Culture et création artistiques ;
6. Monde économique et professionnel ;
7. Langues et cultures de l'Antiquité ;
8. Langues et cultures régionales et étrangères.

Pour tous les élèves, deux thèmes devront être traités chaque année et six différents au cours du cycle 4 (de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>). Ces enseignements feront l'objet d'une évaluation pour l'attribution du futur diplôme national du brevet.

Ces enseignements permettront de sortir du carcan des enseignements traditionnels dits disciplinaires trop centrés sur l'acquisition des connaissances, et ainsi de donner du sens à ce que les élèves apprennent. Ils auront à privilégier des aspects pratiques, des pédagogies actives et/ou de projet. Ils constitueront ainsi des temps forts pour mettre en œuvre de nouvelles façons d'apprendre et de travailler pour les élèves. A titre d'illustration, les élèves auront à développer de nouvelles compétences comme s'exprimer à l'oral, travailler en groupe, s'entraider, conduire un projet collectif, etc. Le travail sur ces thèmes aboutira à la réalisation d'un projet incluant une réalisation concrète, individuelle ou collective. Enfin, toutes les disciplines étant concernées, l'ensemble des élèves aura accès à des enseignements réservés auparavant à quelques-uns, comme les langues anciennes ou régionales, permettant ainsi à tous d'élargir leur horizon.

➤ **Quelles différences entre les EPI et les itinéraires de découverte (IDD) qui existaient jusqu'à présent ?**

L'esprit de ces dispositifs est identique, mais le cadrage et les moyens alloués aux EPI sont beaucoup plus importants. L'organisation des IDD était laissée à l'initiative des établissements et ils étaient inégalement mis en place.

➤ **La réforme permettra-t-elle de mieux accompagner les élèves ?**

Sensiblement. Pour la FCPE, tous les élèves doivent trouver dans leur scolarité l'aide dont ils ont besoin pour réussir. Avec cette réforme, les moyens dédiés à l'accompagnement des élèves de 6<sup>ème</sup> seront renforcés. A l'entrée au collège, chacun aura 3h d'accompagnement, notamment pour faciliter la transition avec le primaire et atténuer ainsi la rupture importante que vivent de nombreux élèves. En outre, à partir de la 5<sup>ème</sup>, tous auront au moins une heure d'accompagnement personnalisé, pour faire par exemple de l'aide méthodologique, ou « apprendre à apprendre ». Et le nombre de groupes à effectifs réduits va également augmenter pour que, dans les matières où les élèves en ont le plus besoin, ils puissent apprendre en petits groupes.

➤ **Avec les enseignements interdisciplinaires et l'accompagnement, les élèves perdront-ils des heures dans certaines disciplines ?**

Le nombre d'heures par discipline ne diminue pas, il augmente même légèrement. Une part de ces heures disciplinaires sera dédiée aux EPI, qui seront articulés avec le programme, et à l'accompagnement personnalisé. La communauté éducative pourra également choisir de regrouper des heures d'une même discipline à certains moments de l'année ou du cycle, en fonction du projet d'établissement, par exemple pour permettre de proposer des phases plus longues d'apprentissage. C'est donc l'organisation des enseignements qui est en partie modifiée pour instaurer plus de souplesse dans la manière dont les élèves apprennent. Ainsi, cette nouvelle organisation va permettre de développer un autre modèle que celui du « une heure, une classe, une discipline », comme la FCPE l'avait appelé de ses vœux.

En outre, le total des heures mises à la disposition des professeurs de collège pour la prise en charge des élèves augmente. Il y aura ainsi davantage d'enseignants par élève accueilli au collège, ce qui permettra de développer par exemple la co-intervention d'enseignants ou les groupes à effectifs réduits.

➤ **La réforme atténuera-t-elle la rupture entre l'école primaire et le collège ?**

Aider les élèves à bien vivre la transition entre l'école primaire et le collège est indispensable pour que chacun puisse progresser lors de cette étape importante. La mise en place du cycle 3 qui correspond au CM1/CM2/6<sup>ème</sup> va dans ce sens. Pour faire vivre ce cycle, plusieurs moyens sont mis en œuvre :

- Les 3h d'accompagnement personnalisé en 6<sup>ème</sup>.
- La refonte des programmes qui seront mieux articulés entre le primaire et le collège.
- Les conseils école-collège qui rassemblent les enseignants des écoles primaires et de leur collège de rattachement participent à cette mission. Cependant, les représentants de parents d'élèves devraient être mieux associés aux réflexions, notamment au sein du conseil d'école et du conseil d'administration qui se prononcent sur le programme d'action du conseil école/collège. La liaison école/collège comprend entre autre le lien entre les parents et l'école qui se distend trop souvent lors de l'entrée au collège, voire se rompt. La FCPE n'a de cesse de rappeler que cette problématique ne peut être traitée sans les parents.

➤ **Avec l'apprentissage de la LV2 en 5ème, les élèves perdront-ils des heures en langue vivante ?**

Non, au contraire ! Comme le demandait la FCPE, la réforme devrait renforcer le niveau en langue de tous les élèves. En cohérence avec le nouveau cycle 4 (5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>), la deuxième langue vivante commencera dès la 5e. Sur toute la durée du collège, le volume global de la LV1 et LV2 sera supérieur à l'horaire actuel des élèves (environ 25%). Qui plus est, des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) seront consacrés aux langues étrangères et des heures complémentaires seront disponibles pour travailler en groupes à effectifs réduits, indispensables pour favoriser la pratique de l'oral.

➤ **Que deviendront les classes bi-langues et les sections européennes ?**

Pour rappel, les classes bilangues proposaient aux élèves de commencer la LV2 dès la 6<sup>ème</sup>. Elles seront maintenues en 6<sup>ème</sup> mais seulement dans les cas où la langue étudiée au primaire n'est pas l'anglais. Elles vont ainsi retrouver leur objectif de départ : assurer la continuité de l'apprentissage d'une langue tout en permettant aux élèves concernés d'accéder dès la 6e à l'anglais, langue véhiculaire la plus utilisée dans le monde.

Les sections européennes étaient mises en place pour une minorité d'élève à partir de la 4<sup>ème</sup> et pouvaient proposer un apprentissage renforcé de la langue choisie et parfois un enseignement en langue étrangère pour une ou plusieurs disciplines non linguistiques. Elles vont disparaître, mais ses principes vont être étendus à tous les élèves. En effet, le volume horaire de langue augmente et le nouveau collège va offrir les mêmes possibilités d'enseignements interdisciplinaires en langues grâce aux EPI.

Ces évolutions sont conformes aux souhaits de la FCPE car, dans les faits, classes bi-langues et sections européennes étaient davantage devenues un moyen de constituer des classes de niveaux qui triaient les élèves en laissant de côté ceux en difficulté. Avec le renforcement du nombre d'heures de langue pour tous les élèves, les moyens supplémentaires pour bien apprendre réservés précédemment à quelques-uns bénéficieront à tous.

➤ **Les options de langues anciennes (latin-grec) ou régionales seront-elles supprimées ?**

Non car d'une part, les élèves pourront découvrir ces matières dans le cadre des enseignements du tronc commun et des EPI. Ainsi, les apports de ces disciplines dans la formation des élèves pourront bénéficier à tous.

D'autre part, les élèves qui souhaitent les approfondir pourront également prendre une option langue ancienne ou régionale dès lors que l'établissement aura décidé d'offrir ce type d'option.

La FCPE sera toutefois vigilante à ce que ces enseignements « optionnels » soient offerts à tous et ne soient pas détournés de leur objet pour constituer ou développer des filières sélectives et élitistes (exemple des classes de niveau que la FCPE conteste).

### ➤ **A quoi correspond la marge d'autonomie donnée aux établissements ?**

Les collèges auront une marge d'autonomie accrue afin de construire les EPI, de mettre en place l'accompagnement personnalisé et de cibler les enseignements où seront développés les groupes à effectifs réduits. Cela correspondra à environ 20% de la dotation horaire globale (DHG) qui comprendra les heures élèves (les heures de disciplines dues à chaque élève, c'est sur environ 13 à 15% de ces heures que se mettront en place les EPI et l'accompagnement personnalisé) et les heures professeurs qui seront plus importantes. L'objectif est de s'adapter aux besoins des élèves accueillis et de développer des projets innovants. La FCPE sera vigilante à ce que cette autonomie renforcée soit au service des objectifs éducatifs et pédagogiques du projet d'établissement, construit avec l'ensemble de la communauté éducative. Cette marge d'autonomie doit être perçue comme source d'innovation et de motivation de la communauté éducative et non seulement comme un risque ou un danger.

En outre, ces marges de manœuvre s'accompagnent de la création de postes supplémentaires pour rendre effectives les principales mesures de la réforme. Ces créations ne devront pas servir à compenser les non remplacements d'enseignants que la FCPE dénonce régulièrement, mais bien à répondre aux objectifs du nouveau collège. La question des remplacements doit aussi être travaillée.

### ➤ **Quels seront les nouveaux rythmes des élèves au collège ?**

La réforme prévoit une pause méridienne de 90 minutes pour tous les élèves. Chacun aura enfin le temps de se restaurer et de faire une pause indispensable pour reprendre les apprentissages de l'après-midi dans de bonnes conditions. Il est également prévu que la journée de classe ne dépasse pas 6h pour les 6e. C'est la première fois que le temps que les élèves passent au collège est en partie encadré. C'est une étape indispensable pour favoriser la réussite et le bien-être de tous au collège. Mais pour ne pas s'arrêter au milieu du gué, la FCPE demande également que :

- Ces 6h maximum soient obligatoires pour tous les collégiens et non une mesure réservée aux seuls élèves de 6ème
- le travail personnel des élèves soit repensé afin d'en finir avec la sous-traitance pédagogique que sont les devoirs et la surcharge qu'ils représentent à la fin de la journée.
- les emplois du temps soient construits en fonction des pics de vigilance des élèves afin d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves.
- le temps en dehors de la classe soit pris en compte pour faire du collège un véritable lieu de vie.

### ➤ **Le rôle du collège comme lieu d'épanouissement et de construction de la citoyenneté sera-t-il renforcé ?**

Un conseil des délégués pour la vie collégienne sera installé dans chaque collège. Des actions relatives à la formation du futur citoyen seront également inscrites dans les projets d'établissement. Pour la FCPE, les jeunes devraient avoir accès à des espaces d'accueil où des adultes sont présents et à des activités éducatives. De même, la vie associative devrait également y être davantage développée. L'ensemble de ces actions pourraient être mises en œuvre en relation avec les projets éducatifs développés dans les territoires.

Les nouveaux rythmes doivent participer à cette dimension de la réforme. Ainsi, les 90 minutes de pause méridienne ne doivent pas être des temps d'attente pour les élèves, mais bien des temps éducatifs.